



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 11 mai 2011
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

5.2

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT
DE MEMBRES DU CODEV**

L'an deux mille onze, le onze mai à onze heures, le Comité Syndical du SMEAT s'est réuni « Immeuble le Belvédère », onze boulevard des Récollets, à TOULOUSE, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt avril deux mille onze, convoquée le quatorze avril deux mille onze.

Délégués présents :

| | |
|--|---|
| GRAND TOULOUSE | |
| BEYNEY Georges COQUART Dominique FRANCHINI Paul GERMAIN Louis GRIMBERT Georges GUILLOT René HARDY Isabelle LOZANO Guy | MERONO Claude MORIN Etienne MOYET Jean-Louis RAYNAL Claude SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles |
| SICOVAL | |
| DUVERT Claude FAIVRE Claudia REME Jean-Michel | VALETTE François-Régis GIL Danièle |
| MURETAIN | |
| COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François | DADOU Gilles |
| SAVE AU TOUCH | |
| ESCOULA Louis MIRC Stéphane | ALEGRE Raymond |
| AXE SUD | |
| COTEAUX BELLEVUE | |
| COLLEGE DES COMMUNES | |
| FONTES André | |

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. Etienne MORIN
COTELLE Thierry, représenté par Mme Isabelle HARDY
MIGUEL Henry, représenté par M. Paul FRANCHINI

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-François
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COMMENGES Jean-Claude

Délégués titulaires excusés

CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUHAMELThierry
FABRE Jean-Michel
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
LANGE Régine
MANDEMENT André

MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry

COHEN Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

Délégués suppléants excusés

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian

LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

| | | | |
|--------------------|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de délégués | En exercice : 68 | Présents : 27 | Votants : 30 |
| | Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 30 |

Messieurs Jean-Claude FLAMANT et Jean-Yves PUYO, membres du CODEV, ont participé à la rencontre nationale des Conseils de Développement, les 30 mars et 1^{er} avril 2011 à Angoulême.

Par décision du 15 mars 2011, prise par le Président du SMEAT au titre de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été engagés les frais nécessaires à la participation de Messieurs Jean-Claude FLAMANT et Jean-Yves PUYO, à cette rencontre nationale, pour les montants suivants :

- Frais d'inscription : 120 €
- Frais de déplacement : 316 €
- Frais d'hébergement : 180 €

soit un montant total de 616€ (six cent seize euros).

D'autre part, il convient d'autoriser le règlement des frais réels que Monsieur Jean-Claude FLAMANT a été amené à engager à l'occasion de ce déplacement d'un montant de 28,60€.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

Décide :

Article premier :

De prendre acte de la décision de Monsieur le Président du 15 mars 2011, mentionnée ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser le règlement des dépenses engagées par Jean-Claude FLAMANT lors de son déplacement des 30 mars et 1^{er} avril 2011 pour un montant de 28,60 € .

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 16 mai 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, le jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN